



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 25 mai 2016

Rapport sur les soins de longue durée: ouvrir rapidement le dialogue politique sur les modèles d'avenir!

Le Conseil fédéral publie le rapport attendu depuis longtemps sur les perspectives des soins de longue durée. Pour les villes et communes, les conséquences en termes de coûts du changement démographique se font déjà largement sentir aujourd'hui. Les possibilités d'action esquissées dans le rapport doivent donc être rapidement discutées sur le plan politique et concrétisées.

En réaction à différentes interventions parlementaires, le Conseil fédéral a publié mercredi le rapport sur les soins de longue durée. Ce rapport était aussi attendu de pied ferme par l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Les villes et communes se retrouvent dans une situation de plus en plus difficile en raison de la charge financière liée aux évolutions dans le domaine des soins. Elles ont donc dernièrement adopté une résolution qui demande à la Confédération d'agir. ([Communiqué](#) de mai)

L'état des lieux entrepris dans le rapport et les possibilités esquissées pour un futur financement des coûts des soins (différents modèles d'assurance des soins, participation accrue de la Confédération) sont précieux du point de vue des associations communales. En outre, les villes et communes jugent essentiel que la Confédération et les acteurs du domaine de la santé reconnaissent l'importante charge financière supplémentaire que constitue l'évolution démographique pour les communes. Si on en reste au statu quo, les cantons et les communes seraient contraints d'augmenter d'ici 2025 leurs recettes fiscales de 12 % par rapport à aujourd'hui. Les coûts des soins menacent ainsi d'évincer toujours plus d'autres tâches communales importantes.

Selon l'UVS et l'ACS, il est donc d'autant plus décisif d'intégrer rapidement les différents modèles – tels que le modèle d'une assurance des soins – au dialogue politique. Cette problématique concerne déjà actuellement les villes et communes, même si la charge de financement ne s'aggravera qu'en 2030, comme mentionné par la Confédération dans son résumé du rapport. En avril 2016, l'Office fédéral de la santé publique OFSP a commencé l'évaluation du financement des soins de 2011 sans inclure les villes et communes. Les associations communales demandent que cette évaluation soit poursuivie sans interruption et en impliquant l'échelon communal.

Inclure les communes dans l'élaboration d'un paquet de mesures

Le paquet de mesures présenté dans le rapport est utile. Il doit notamment renforcer la prévention, améliorer les infrastructures (homes médicalisés, etc.) et soulager les proches soignants. Il apparaît toutefois hautement insatisfaisant que le rapport affecte si souvent les responsabilités de ces mesures à l'échelon communal alors que celui-ci n'a été jusqu'ici aucunement impliqué dans l'élaboration et l'évaluation de ce même rapport. De ce fait, l'OFSP souhaite concrétiser ces mesures également «en collaboration avec les cantons», comme il l'écrit dans le communiqué de presse. Une telle démarche n'est pas acceptable du point de vue des villes et communes concernées. L'échelon communal constitue un acteur central dans la politique de la vieillesse et des soins, il existe ainsi par exemple de nombreux homes médicalisés propres aux communes.



Indépendamment du rapport qui vient d'être publié, les villes et communes estiment nécessaire que le Conseil fédéral effectue rapidement une adaptation au renchérissement concernant la répartition des coûts résiduels. L'UVS et l'ACS ont dernièrement émis une résolution avec une demande en ce sens. La contribution des caisses-maladies au financement des coûts résiduels doit être corrigée proportionnellement.

Informations complémentaires:

Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses, 079 373 52 18

Reto Lindegger, directeur de l'Association des communes suisses, 078 768 94 32